



Département de l'Aveyron

Commune de Tournemire

Arrêté n°2025-007

Arrêté d'autorisation de manifestation et de réglementation de la circulation et du stationnement sur les voies publiques- Carnaval Ecoles publiques : Tournemire-St Jean d'Alcas

Le Maire de la commune de TOURNEMIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu la déclaration de la directrice de l'école publique Madame Delphine They en date du 17/03/2025 afin d'organiser un défilé du carnaval dans les rues et places de Tournemire ;

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du carnaval de l'école qui aura lieu le vendredi 11 avril à partir de 14 h00 et pour la sécurité des usagers, des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Les écoles de Tournemire-St Jean d'Alcas sont autorisées à organiser le Carnaval à Tournemire le vendredi 11 avril 2025 après-midi.

Article 2 : La circulation sera momentanément perturbée de 14h00 à 16h00 par le passage des enfants lors de la manifestation. A savoir : Avenue Hippolyte Puech, Chemin Neuf, Rue du Couvent.

Article 3 : Les enseignantes, les parents d'élèves, les ATSEMs seront chargées de la mise en place, du déroulement de l'après-midi et de l'encadrement des enfants.

Article 4 : Les enseignantes, les parents d'élèves, les ATSEMs et la brigade de gendarmerie de Saint-Affrique sont chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tournemire le 07 avril 2025

Le Maire, Pascal RIVIER

